La carte murale du canton de Fribourg [suite et fin]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **47 (1918)**

Heft 12

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

« serinage » qu'ils réclamaient n'était pas toujours sans profit. Gardons ce qu'il y avait de bon dans leurs procédés et exploitons de notre mieux les ressources merveilleuses que possède, dans le jeune âge, la mémoire mécanique. Nos plus belles leçons resteront stériles si elles ne sont suivies d'efforts tenaces et répétés en vue d'emmagasiner les connaissances et de les incruster dans l'esprit en caractères indélébiles. X.

La carte murale du canton de Fribourg

(Suite et fin.)

La Direction de l'Instruction publique, pour plus de sûreté, soumit le cas à nos deux savants professeurs de géographie humaine : MM. Jean Brunhes et Girardin qui se prononcèrent (19 décembre 1907) pour une carte spéciale pour les écoles, à l'échelle du 1 : 50,000 et à 13 teintes. M. le prof. Dr Michel, dont les travaux cartographiques sont connus de tous, présenta, le 8 septembre 1917, à la Direction de l'Instruction publique, sur cette importante question, un rapport dont nous extrayons les lignes suivantes :

« L'échelle au 1 : 50,000 unanimement réclamée par la Commission de 1909 est bien la seule apte à rendre les services qu'on en attend. Une carte 1 : 25,000 aurait une surface de 7 m², partant trop grande, tandis qu'une carte au 1 : 100,000, serait trop petite. »

« Le relief devra être représenté, tant pour des raisons financières — le dessin des hachures étant très cher — que pour ce qui concerne l'effet plastique qui est saisissant, au moyen de courbes de niveau et de teintes d'ombre. Il est à remarquer que les cartes de ce genre sont plus faciles à lire, et donnent des renseignements plus exacts, tant pour ce qui concerne l'évaluation des hauteurs que celle de l'inclination des pentes. »

« Tant au point de vue de l'enseignement de la géographie que celui de l'histoire régionale, il serait utile d'y faire figurer tout le bassin de la Sarine — tout au moins la partie la plus importante du Pays d'En-Haut — ainsi que les villes de Berne, Lausanne et Neuchâtel. »

La Commission désignée en 1917, après avoir étudié les cartes murales les plus récentes publiées par les cantons pour leurs écoles, notamment celles de Berne, Vaud, Schaffhouse, Lucerne, et les cantons primitifs, Tessin, Grisons, Argovie, s'est arrêtée à ce dernier type, le plus beau, où la conformation de l'orographie est de toutes le mieux rendue, bien qu'on y ait ajouté les forêts, ce qui ne nuit pas au relief; elle a demandé à la Direction de l'Instruction publique la publication, dans le plus bref délai, d'une carte analogue, pour notre

canton dont on pourra faire un jour une réduction au 1 : 20,000 à l'usage des élèves.

Restait la grave question financière.

La carte reviendrait, montée sur toile avec rouleaux, à 38 fr. — ; elle doit être rendue obligatoire pour toutes les écoles. On ne peut pas facilement charger les communes d'une telle dépense, et, ainsi que le dit le message, l'honorable Directeur de l'Instruction publique, M. le conseiller d'Etat Python, a eu la généreuse idée de proposer au Conseil d'Etat de renouveler, en faveur de nos écoles, le geste de la Confédération leur donnant la belle carte de la Suisse, ce dont nous le remercions. Le Conseil d'Etat a donc proposé la remise gratuite de la carte à toutes les écoles du canton où s'enseigne la géographie. Nous nous devons à nous-mêmes et nous devons au canton cette belle carte au 1 : 50,000 qui sera un monument national et qui, aux yeux des cantons confédérés, continuera la réputation d'initiative et de progrès que s'est méritée à juste titre le canton de Fribourg en instruction à tous les degrés. LÉON GENOUD.

Etude des plantes à l'école primaire

(Suite.)

Les plates-bandes de démonstration

Nous avons parlé précédemment des expériences à faire en classe. Mais ce point de départ ne suffit pas. Il importe de mettre l'enfant plus directement en contact avec la réalité des phénomènes de la nature, et pour cela, l'établissement des plates-bandes de démonstration, uni à l'usage des tâches d'observation, est, avec l'organisation du jardin scolaire proprement dit, un des moyens les plus efficaces. Le mot « plate-bande de démonstration » dit nettement ce qu'est la chose. Nous nous bornerons donc à fournir quelques renseignements sommaires.

Dans un rapport présenté en conférence du corps enseignant de la ville de Fribourg, en mars 1915, M. Arthur Renevey, instituteur, décrit ainsi ce moyen d'étude pratique :

« Avec un peu d'initiative, chaque maître trouvera le moyen d'aménager, soit autour du bâtiment scolaire, soit sur l'un ou l'autre côté de la place de récréation, une bande de terrain de 10 à 12 mètres de long sur 1 mètre à 1 mètre 20 de large. C'est là que l'on établira la plate-bande de démonstration. Nous la diviserons en 10 compartiments, si c'est possible séparés par une planche de 10 à 15 centimètres enfoncée dans le sol. Nous aurons ainsi 10 cases de végétation indépendantes les unes des autres. L'essentiel est que chaque case soit placée dans les mêmes conditions de chaleur, de lumière et d'humidité. »

Les indications qui précèdent ont leur utilité, tout en laissant à chaque maître les détails de l'organisation. Comme on le voit, le moyen est d'une exécution facile. Il n'est pas de commune qui ne possède, dans le voisinage immédiat du bâtiment scolaire, ou à une faible distance de celui-ci, un espace de terrain cultivable de 10 à 12 mètres de long sur 1 mètre 20 de large. La répartition en planches de